

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 5  
Date de convocation : 22 mars 2023

Séance ordinaire du 29 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

**Présents** : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (jusqu'au point n°5 puis procuration à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (jusqu'au point n°4 puis procuration à M. Hubert PAYEN)

**Absents excusés avec procuration** : Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Daniel JUNG), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Denis CELARIÉ (à M. Eric LAHON), M. Philippe CHARPY, (à M. Michel FROTTIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Néant

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ALBERT

Délibération N° 2023-03-1

## Approbation du compte de gestion de l'année 2022

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, ainsi que le Compte de Gestion, ont été réalisés par le trésorier de la Ville. Les écritures du Compte de Gestion sont conformes à celles du Compte Administratif du budget principal.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 se présentent ainsi sur la page 21 du Compte de Gestion (la page en question était jointe à la note de synthèse) :

	SECTION d'Investissement	SECTION de Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 005 520,00 €	3 082 440,00 €	4 087 960,00 €
Titres de recettes émis (b)	278 783,34 €	2 758 720,38 €	3 037 503,72 €
Réductions de titres (c)	- 23 539,26 €	- 39 156,32 €	- 62 695,58 €
Recettes nettes (d = b - c)	255 244,08 €	2 719 564,06 €	2 974 808,14 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 005 520,00 €	3 082 440,00 €	4 087 960,00 €
Mandats émis (f)	678 423,02 €	2 367 511,98 €	3 045 935,00 €
Annulations de mandats (g)	- 26 292,00 €	- 14 816,16 €	- 41 108,16 €
Dépenses nettes (h = f - g)	652 131,02 €	2 352 395,82 €	3 004 826,84 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent (d-h)		366 868,24 €	
Déficit (h-d)	396 886,94 €		30 018,70 €

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706169-20230329-DEC\_2023\_03

Les résultats d'exécution du budget principal se présentent ainsi sur la page 22 (la page en question était jointe à la note de synthèse) du Compte de Gestion :

	Résultat à la clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	165 448,46 €		- 396 886,94 €	- 231 438,48 €
Fonctionnement	411 375,69 €		366 686,24 €	778 243,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>576 824,15 €</b>		<b>- 30 018,70 €</b>	<b>546 805,45 €</b>

Après avis favorable de la commission des finances,

**Le conseil municipal**, par 15 voix pour, 5 absentions (Mmes REYEN et JAGER-SCHILTZ et MM. PREVOST, ERNESTI et SCHMITT) et 2 voix contre (MM. LAHON et PAYEN), **a décidé** :

- **D'ADOPTER** le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont identiques au Compte Administratif 2022.

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 29 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 5  
Date de convocation : 22 mars 2023

**Présents** : M. Franck OSSWALD, maire ;  
Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (jusqu'au point n°5 puis procuration à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (jusqu'au point n°4 puis procuration à M. Hubert PAYEN)

**Absents excusés avec procuration** : Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Daniel JUNG), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Denis CELARIÉ (à M. Eric LAHON), M. Philippe CHARPY, (à M. Michel FROTTIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Néant

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ALBERT

Délibération N° 2023-03-2

## Approbation du compte administratif de l'année 2022

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la Ville de Saint-Julien-les-Metz dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative. Une note de présentation ainsi que le document du compte administratif étaient joints à la note de synthèse conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

	Exercice 2022	
	Dépenses	Recettes
<b><u>Section d'investissement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	652 131,02 €	
Recettes de l'exercice		255 244,08 €
Résultat de l'exercice (déficit)	396 886,94 €	
Résultat antérieur reporté (excédent)		165 448,46 €
<b>Résultat de clôture (déficit)</b>	<b>231 438,48 €</b>	
<b>Restes à réaliser</b>	<b>86 500,00 €</b>	

	Exercice 2022	
	Dépenses	Recettes
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	2 352 695,82 €	
Recettes de l'exercice		2 719 564,06 €
Résultat de l'exercice (excédent)		366 868,24 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		411 375,69 €
<b>Résultat de clôture (excédent)</b>		<b>778 243,93 €</b>

Après avis favorable de la commission des finances,

**Le conseil municipal**, par 15 voix pour, 6 absentions (Mmes REYEN et JAGER-SCHILTZ et MM. ERNESTI, LAHON, PREVOST et SCHMITT) et 1 voix contre (M. PAYEN), **a décidé** :

- **D'APPROUVER**, sous la Présidence de la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, le Compte Administratif 2022 tel que présenté ci-dessus (le Maire s'est retiré au moment du vote comme stipulé dans l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - St Julien-lès-Metz (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21570616900012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MONTIGNY PAYS MESSIN

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : St Julien-lès-Metz (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	30
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	31
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	36
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	37
A10.3 - Opérations liées aux cessions	38
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet



B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	41
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	44
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	45
D2 - Arrêté et signatures	46

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 57000616	<b>St Julien-lès-Metz</b> <b>St Julien-lès-Metz</b>	<b>CA</b> <b>2022</b>
-------------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3457
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	10
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METZ METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3964204	4091898	1167.1389	974.3196

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	644.55	845
2	Produit des impositions directes/population	377.15	468
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	758.19	1047
4	Dépenses d'équipement brut/population	102.17	316
5	Encours de dette/population	184.42	731
6	DGF/population	24.51	154
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	66.85	54
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	13.48	30.2
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24.32	69.8
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 352 695,82	G	2 719 564,06
	Section d'investissement	B	652 131,02	H	255 244,08

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	411 375,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	165 448,46 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 004 826,84	= G+H+I+J	3 551 632,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	86 500,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	86 500,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 352 695,82	= G+I+K	3 130 939,75
	Section d'investissement	= B+D+F	738 631,02	= H+J+L	420 692,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 091 326,84	= G+H+I+J+K+L	3 551 632,29

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	86 500,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

REÇU EN PREFECTURE  
le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DEC\_2023\_03

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	36 081,17	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
106	Opération d'équipement n° 106	5 584,79	
130	Opération d'équipement n° 130	1 283,64	
141	Opération d'équipement n° 141	7 620,00	
142	Opération d'équipement n° 142	35 930,40	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	810 000,00	573 236,58	0,00	0,00	236 763,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 520 000,00	1 491 828,77	0,00	0,00	28 171,23
014	Atténuations de produits	15 000,00	9 581,00	0,00	0,00	5 419,00
65	Autres charges de gestion courante	152 000,00	132 349,79	0,00	0,00	19 650,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 497 000,00</b>	<b>2 206 996,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>290 003,86</b>
66	Charges financières	25 000,00	21 598,08	0,00	0,00	3 401,92
67	Charges exceptionnelles	700,00	574,60	0,00	0,00	125,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	2 500,00	2 500,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 525 200,00</b>	<b>2 231 668,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>293 531,18</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	436 213,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	121 027,00	121 027,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>557 240,00</b>	<b>121 027,00</b>			<b>436 213,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 082 440,00</b>	<b>2 352 695,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>729 744,18</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	133 000,00	138 938,55	0,00	0,00	-5 938,55
70	Produits services, domaine et ventes div	174 000,00	175 649,30	0,00	0,00	-1 649,30
73	Impôts et taxes	1 978 000,00	2 021 204,27	0,00	0,00	-43 204,27
74	Dotations et participations	260 037,31	253 444,97	0,00	0,00	6 592,34
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	8 197,80	0,00	0,00	-3 197,80
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 550 037,31</b>	<b>2 597 434,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 397,58</b>
76	Produits financiers	0,00	0,05	0,00	0,00	-0,05
77	Produits exceptionnels	22 520,00	23 622,12	0,00	0,00	-1 102,12
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 572 557,31</b>	<b>2 621 057,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 499,75</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	98 507,00	98 507,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>98 507,00</b>	<b>98 507,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 671 064,31</b>	<b>2 719 564,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 499,75</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>411 375,69</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	90 787,00	90 787,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	120 296,95	70 217,07	36 081,17	13 998,71
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 478,00	11 478,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	476 251,05	180 717,76	50 418,83	245 114,46
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>698 813,00</b>	<b>353 199,83</b>	<b>86 500,00</b>	<b>259 113,17</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 200,00	100 894,55	0,00	7 305,45
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	99 529,64	0,00	470,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>208 200,00</b>	<b>200 424,19</b>	<b>0,00</b>	<b>7 775,81</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>907 013,00</b>	<b>553 624,02</b>	<b>86 500,00</b>	<b>266 888,98</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	98 507,00	98 507,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>98 507,00</b>	<b>98 507,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 005 520,00</b>	<b>652 131,02</b>	<b>86 500,00</b>	<b>266 888,98</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 994,00	42 736,59	0,00	-1 742,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	59 500,00	0,00	0,00	59 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>100 494,00</b>	<b>42 736,59</b>	<b>0,00</b>	<b>57 757,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	98 057,54	91 480,49	0,00	6 577,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	84 280,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>182 337,54</b>	<b>91 480,49</b>	<b>0,00</b>	<b>90 857,05</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>282 831,54</b>	<b>134 217,08</b>	<b>0,00</b>	<b>148 614,46</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	436 213,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	121 027,00	121 027,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>557 240,00</b>	<b>121 027,00</b>		<b>436 213,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>840 071,54</b>	<b>255 244,08</b>	<b>0,00</b>	<b>584 827,46</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DEC\_2023\_03

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) 165 448,46			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	573 236,58		573 236,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 491 828,77		1 491 828,77
014	Atténuations de produits	9 581,00		9 581,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	132 349,79		132 349,79
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	21 598,08	0,00	21 598,08
67	Charges exceptionnelles	574,60	30 240,00	30 814,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 500,00	90 787,00	93 287,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 231 668,82</b>	<b>121 027,00</b>	<b>2 352 695,82</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 894,55	0,00	100 894,55
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	99 529,64	0,00	99 529,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	180 717,76		180 717,76
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		98 507,00	98 507,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	90 787,00	0,00	90 787,00
21	Immobilisations corporelles (6)	70 217,07	0,00	70 217,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	11 478,00	0,00	11 478,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>553 624,02</b>	<b>98 507,00</b>	<b>652 131,02</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	138 938,55		138 938,55
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	175 649,30		175 649,30
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 021 204,27		2 021 204,27
74	Dotations et participations	253 444,97		253 444,97
75	Autres produits de gestion courante	8 197,80	0,00	8 197,80
76	Produits financiers	0,05	0,00	0,05
77	Produits exceptionnels	23 622,12	98 507,00	122 129,12
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 621 057,06</b>	<b>98 507,00</b>	<b>2 719 564,06</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>411 375,69</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	91 480,49	0,00	91 480,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	42 736,59	0,00	42 736,59
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		15 687,94	15 687,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	14 552,06	14 552,06
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		90 787,00	90 787,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>134 217,08</b>	<b>121 027,00</b>	<b>255 244,08</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>165 448,46</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.





<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>810 000,00</b>	<b>573 236,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>236 763,42</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	16 000,00	7 047,95	0,00	0,00	8 952,05
60611	Eau et assainissement	10 000,00	8 337,65	0,00	0,00	1 662,35
60612	Energie - Electricité	85 000,00	82 429,18	0,00	0,00	2 570,82
60613	Chauffage urbain	190 000,00	116 171,03	0,00	0,00	73 828,97
60622	Carburants	12 000,00	9 243,91	0,00	0,00	2 756,09
60623	Alimentation	7 500,00	6 294,85	0,00	0,00	1 205,15
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	279,96	0,00	0,00	720,04
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	5 557,20	0,00	0,00	4 442,80
60632	Fournitures de petit équipement	27 000,00	19 615,79	0,00	0,00	7 384,21
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	5 796,45	0,00	0,00	4 203,55
60636	Vêtements de travail	8 000,00	5 276,18	0,00	0,00	2 723,82
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 634,88	0,00	0,00	-634,88
6067	Fournitures scolaires	11 500,00	10 412,04	0,00	0,00	1 087,96
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	5 284,72	0,00	0,00	6 715,28
611	Contrats de prestations de services	143 950,00	118 380,83	0,00	0,00	25 569,17
6135	Locations mobilières	1 000,00	128,40	0,00	0,00	871,60
61521	Entretien terrains	30 000,00	13 281,60	0,00	0,00	16 718,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	45 000,00	32 769,63	0,00	0,00	12 230,37
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	2 180,70	0,00	0,00	22 819,30
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	4 238,34	0,00	0,00	761,66
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	15 307,71	0,00	0,00	9 692,29
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6156	Maintenance	6 300,00	7 812,43	0,00	0,00	-1 512,43
6161	Multirisques	18 050,00	19 463,38	0,00	0,00	-1 413,38
617	Etudes et recherches	17 000,00	990,00	0,00	0,00	16 010,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 448,01	0,00	0,00	551,99
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	4 430,00	0,00	0,00	570,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	5 467,92	0,00	0,00	9 532,08
6226	Honoraires	8 000,00	615,36	0,00	0,00	7 384,64
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	12 474,52	0,00	0,00	-10 474,52
6231	Annonces et insertions	3 000,00	2 076,89	0,00	0,00	923,11
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	13 796,95	0,00	0,00	6 203,05
6236	Catalogues et imprimés	0,00	441,14	0,00	0,00	-441,14
6237	Publications	5 000,00	1 692,98	0,00	0,00	3 307,02
6247	Transports collectifs	9 000,00	6 709,50	0,00	0,00	2 290,50
6256	Missions	0,00	31,90	0,00	0,00	-31,90
6257	Réceptions	1 000,00	763,60	0,00	0,00	236,40
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 497,54	0,00	0,00	2,46
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	11 935,87	0,00	0,00	-435,87
627	Services bancaires et assimilés	0,00	3,14	0,00	0,00	-3,14
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	573,86	0,00	0,00	426,14
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 750,00	0,00	0,00	-2 750,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	1 775,96	0,00	0,00	-1 775,96
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	923,63	0,00	0,00	76,37
63512	Taxes foncières	2 200,00	1 769,00	0,00	0,00	431,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	124,00	0,00	0,00	-124,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 520 000,00</b>	<b>1 491 828,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 171,23</b>
6218	Autre personnel extérieur	26 000,00	23 937,60	0,00	0,00	2 062,40
6331	Versement mobilité	15 000,00	15 892,81	0,00	0,00	-892,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	3 973,47	0,00	0,00	26,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 000,00	13 399,24	0,00	0,00	600,76
6411	Personnel titulaire	858 000,00	833 097,51	0,00	0,00	24 902,49
6413	Personnel non titulaire	157 000,00	161 376,07	0,00	0,00	-4 376,07
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	158 000,00	157 765,05	0,00	0,00	234,95
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 000,00	196 725,60	0,00	0,00	3 274,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	6 758,67	0,00	0,00	241,33
6455	Cotisations pour assurance du personnel	46 000,00	45 671,53	0,00	0,00	328,47
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 500,00	5 773,01	0,00	0,00	-273,01
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 500,00	4 904,21	0,00	0,00	595,79
6478	Autres charges sociales diverses	22 000,00	22 554,00	0,00	0,00	-554,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>15 000,00</b>	<b>9 581,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 419,00</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 000,00	9 581,00	0,00	0,00	5 419,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>152 000,00</b>	<b>132 349,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 650,21</b>
6531	Indemnités	82 000,00	74 787,52	0,00	0,00	7 212,48
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

REÇU EN PREFECTURE

0,00 7 212,48

le 31/03/2023 0,00

Application agréée E-legaite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DEC\_2023\_03

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	13 495,82	0,00	0,00	-1 495,82
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	159,72	0,00	0,00	-159,72
6542	Créances éteintes	3 000,00	1 864,07	0,00	0,00	1 135,93
65548	Autres contributions	18 000,00	13 751,50	0,00	0,00	4 248,50
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	35 000,00	28 290,00	0,00	0,00	6 710,00
65888	Autres	0,00	1,16	0,00	0,00	-1,16
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>2 497 000,00</b>	<b>2 206 996,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>290 003,86</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>21 598,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 401,92</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 473,00	21 598,08	0,00	0,00	2 874,92
6688	Autres	527,00	0,00	0,00	0,00	527,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>700,00</b>	<b>574,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125,40</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	700,00	574,60	0,00	0,00	125,40
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>2 525 200,00</b>	<b>2 231 668,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>293 531,18</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>436 213,00</b>	<b>0,00</b>			<b>436 213,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>121 027,00</b>	<b>121 027,00</b>			<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	14 552,06	14 552,06			0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	15 687,94	15 687,94			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	90 787,00	90 787,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>557 240,00</b>	<b>121 027,00</b>			<b>436 213,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>557 240,00</b>	<b>121 027,00</b>			<b>436 213,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 082 440,00</b>	<b>2 352 695,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>729 744,18</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>133 000,00</b>	<b>138 938,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 938,55</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	125 000,00	123 152,80	0,00	0,00	1 847,20
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	4 508,75	0,00	0,00	-4 508,75
6479	Rembourst sur autres charges sociales	8 000,00	11 277,00	0,00	0,00	-3 277,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>174 000,00</b>	<b>175 649,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 649,30</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	8 075,52	0,00	0,00	-4 075,52
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 000,00	20 651,22	0,00	0,00	-651,22
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 400,00	3 068,60	0,00	0,00	-1 668,60
7066	Redevances services à caractère social	0,00	67,20	0,00	0,00	-67,20
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	138 722,37	0,00	0,00	-18 722,37
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 500,00	5 064,39	0,00	0,00	-564,39
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	23 300,00	0,00	0,00	0,00	23 300,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 978 000,00</b>	<b>2 021 204,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-43 204,27</b>
73111	Impôts directs locaux	1 272 000,00	1 303 816,00	0,00	0,00	-31 816,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	630,00	0,00	0,00	-630,00
73211	Attribution de compensation	500 000,00	501 804,00	0,00	0,00	-1 804,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	100 000,00	101 893,00	0,00	0,00	-1 893,00
73221	FNGIR	0,00	1 094,00	0,00	0,00	-1 094,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	121,00	0,00	0,00	-121,00
7323	Revers. pré. sur jeux, paris hippiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 000,00	5 338,00	0,00	0,00	-338,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	35 000,00	40 925,57	0,00	0,00	-5 925,57
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	4 000,00	4 176,90	0,00	0,00	-176,90
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	61 000,00	61 405,80	0,00	0,00	-405,80
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>260 037,31</b>	<b>253 444,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 592,34</b>
7411	Dotation forfaitaire	110 000,00	84 726,00	0,00	0,00	25 274,00
74121	Dotation de solidarité rurale	30 000,00	29 890,00	0,00	0,00	110,00
744	FCTVA	24 037,31	25 502,64	0,00	0,00	-1 465,33
74718	Autres participations Etat	0,00	1 618,16	0,00	0,00	-1 618,16
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	4 086,00	0,00	0,00	914,00
7478	Participat° Autres organismes	75 000,00	84 710,17	0,00	0,00	-9 710,17
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	15 762,00	0,00	0,00	-5 762,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	998,00	0,00	0,00	-998,00
7484	Dotation de recensement	6 000,00	6 152,00	0,00	0,00	-152,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 000,00</b>	<b>8 197,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 197,80</b>
752	Revenus des immeubles	5 000,00	7 895,00	0,00	0,00	-2 895,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	302,80	0,00	0,00	-302,80
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>2 550 037,31</b>	<b>2 597 434,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 397,58</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,05</b>
7688	Autres	0,00	0,05	0,00	0,00	-0,05
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>22 520,00</b>	<b>23 622,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 102,12</b>
775	Produits des cessions d'immobilisations	22 520,00	22 520,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 102,12	0,00	0,00	-1 102,12
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>2 572 557,31</b>	<b>2 621 057,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 499,75</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>98 507,00</b>	<b>98 507,00</b>			<b>0,00</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	7 720,00	7 720,00			0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	90 787,00	90 787,00			0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>98 507,00</b>	<b>98 507,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 671 064,31</b>	<b>2 719 564,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 499,75</b>
<b>Pour information</b>		<b>411 375,69</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 7612**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00	<b>REÇU EN PREFECTURE</b>
		le 31/03/2023
		Application agréée E-legalite.com
		93_DE-057-215706189-20230329-DEC_2023_03

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	90 787,00	90 787,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	90 787,00	90 787,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	120 296,95	70 217,07	36 081,17	13 998,71
2111	Terrains nus	3 400,00	0,00	0,00	3 400,00
2115	Terrains bâtis	41 000,00	40 630,20	0,00	369,80
2116	Cimetières	55 900,00	15 900,00	33 963,60	6 036,40
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	597,00	-597,00
2152	Installations de voirie	0,00	4 104,17	0,00	-4 104,17
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18 800,00	8 982,22	0,00	9 817,78
2188	Autres immobilisations corporelles	1 196,95	600,48	1 520,57	-924,10
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	11 478,00	11 478,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 038,00	7 038,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 440,00	4 440,00	0,00	0,00
106	<b>Opération d'équipement n° 106 (2)</b>	119 867,41	96 442,80	5 584,79	17 839,82
107	<b>Opération d'équipement n° 107 (2)</b>	89 500,00	73 264,96	0,00	16 235,04
130	<b>Opération d'équipement n° 130 (2)</b>	1 283,64	0,00	1 283,64	0,00
141	<b>Opération d'équipement n° 141 (2)</b>	200 000,00	0,00	7 620,00	192 380,00
142	<b>Opération d'équipement n° 142 (2)</b>	65 600,00	11 010,00	35 930,40	18 659,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>698 813,00</b>	<b>353 199,83</b>	<b>86 500,00</b>	<b>259 113,17</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>108 200,00</b>	<b>100 894,55</b>	<b>0,00</b>	<b>7 305,45</b>
10226	Taxe d'aménagement	108 200,00	100 894,55	0,00	7 305,45
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>100 000,00</b>	<b>99 529,64</b>	<b>0,00</b>	<b>470,36</b>
1641	Emprunts en euros	100 000,00	99 529,64	0,00	470,36
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>208 200,00</b>	<b>200 424,19</b>	<b>0,00</b>	<b>7 775,81</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>907 013,00</b>	<b>553 624,02</b>	<b>86 500,00</b>	<b>266 888,98</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>98 507,00</b>	<b>98 507,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>		<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	7 720,00	7 720,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	90 787,00	90 787,00		0,00
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>7 720,00</b>	<b>7 720,00</b>		<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	7 720,00	7 720,00		0,00
041	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>98 507,00</b>	<b>98 507,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 005 520,00</b>	<b>652 131,02</b>	<b>86 500,00</b>	<b>266 888,98</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

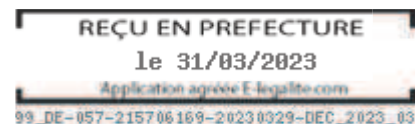
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 994,00	42 736,59	0,00	-1 742,59
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	35 000,00	30 503,59	0,00	4 496,41
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	5 565,00	0,00	-5 565,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 994,00	6 668,00	0,00	-674,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	59 500,00	0,00	0,00	59 500,00
1641	Emprunts en euros	59 500,00	0,00	0,00	59 500,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>100 494,00</b>	<b>42 736,59</b>	<b>0,00</b>	<b>57 757,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 057,54	91 480,49	0,00	6 577,05
10222	FCTVA	38 057,54	38 744,94	0,00	-687,40
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	52 735,55	0,00	7 264,45
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	84 280,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>182 337,54</b>	<b>91 480,49</b>	<b>0,00</b>	<b>90 857,05</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>282 831,54</b>	<b>134 217,08</b>	<b>0,00</b>	<b>148 614,46</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	436 213,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	121 027,00	121 027,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	15 687,94	15 687,94		0,00
2111	Terrains nus	32,06	0,00		32,06
2112	Terrains de voirie	0,00	32,06		-32,06
21578	Autre matériel et outillage de voirie	14 520,00	14 520,00		0,00
28046	Attributions compensation investissement	90 787,00	90 787,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>557 240,00</b>	<b>121 027,00</b>		<b>436 213,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>557 240,00</b>	<b>121 027,00</b>		<b>436 213,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>840 071,54</b>	<b>255 244,08</b>	<b>0,00</b>	<b>584 827,46</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>165 448,46</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)**  
**LIBELLE : HOTEL DE VILLE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>119 867,41</b>	<b>A 96 442,80</b>	<b>5 584,79</b>	<b>17 839,82</b>	<b>B 559 942,29</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 000,00</b>	<b>756,58</b>	<b>0,00</b>	<b>13 243,42</b>	<b>76 247,88</b>
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	47 295,34
2051	Concessions, droits similaires	14 000,00	756,58	0,00	13 243,42	28 952,54
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 043,20</b>	<b>4 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 321,20</b>	<b>197 165,68</b>
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	2 232,00
2135	Installations générales, agencements	1 543,20	0,00	0,00	1 543,20	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	11 900,66
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	30 281,64
2183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	4 722,00	0,00	-222,00	97 600,63
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	22 401,78
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	32 748,97
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>99 824,21</b>	<b>90 964,22</b>	<b>5 584,79</b>	<b>3 275,20</b>	<b>286 528,73</b>
2313	Constructions	99 824,21	90 964,22	5 584,79	3 275,20	285 505,86
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 022,87

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-96 442,80</b>	<b>D - B</b>	<b>-559 942,29</b>

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)**  
**LIBELLE : ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>89 500,00</b>	<b>A</b>	<b>73 264,96</b>	<b>0,00</b>	<b>16 235,04</b>	<b>B</b>	<b>2 083 942,32</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>34 500,00</b>		<b>32 996,93</b>		<b>0,00</b>		<b>1 503,07</b>
21312	Bâtiments scolaires	0,00		0,00		0,00		1 888,48
2135	Installations générales, agencements	0,00		0,00		0,00		512,40
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00		28 123,68		0,00		1 876,32
2184	Mobilier	0,00		4 873,25		0,00		-4 873,25
2188	Autres immobilisations corporelles	4 500,00		0,00		0,00		4 500,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>55 000,00</b>		<b>40 268,03</b>		<b>0,00</b>		<b>14 731,97</b>
2313	Constructions	55 000,00		40 268,03		0,00		14 731,97
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00		0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-73 264,96</b>	<b>D - B</b>	<b>-2 083 942,32</b>

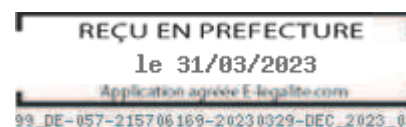
(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.





<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 130 (1)**  
**LIBELLE : NOUVEAU CENTRE SOCIOCULTUREL**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		1 283,64	A 0,00	1 283,64	0,00	B 127 229,65
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 283,64	0,00	1 283,64	0,00	127 229,65
2313	Constructions	1 283,64	0,00	1 283,64	0,00	127 229,65

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-127 229,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 141 (1)**  
**LIBELLE : MISE AUX NORMES RESEAU EL**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		200 000,00	A 0,00	7 620,00	192 380,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	7 620,00	192 380,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	0,00	7 620,00	192 380,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	0,00

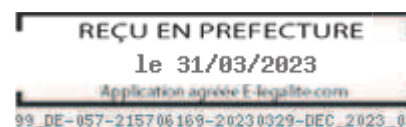
(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 142 (1)**  
**LIBELLE : REHABILITATION GEORGES HERMANN**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		65 600,00	A 11 010,00	35 930,40	18 659,60	B 11 010,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 600,00	11 010,00	35 930,40	18 659,60	11 010,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	65 600,00	11 010,00	35 930,40	18 659,60	11 010,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-11 010,00	D - B	-11 010,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 600 000,00									
0500420175200202	CREDIT MUTUEL DE ST JULIEN		2007-09-07	30/09/2007	1 000 000,00	F		4,450	4,450		M	P		A-1
86473505039	CREDIT AGRICOLE	12/06/2015	2015-06-20	20/09/2015	600 000,00	F		1,740	1,740		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									

**St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 600 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		637 527,47				99 529,64	21 598,08	0,00	154,42	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		637 527,47				99 529,64	21 598,08	0,00	154,42	
0500420175200202		0,00	A-1	318 022,29	5,00		0,000	59 986,76	15 607,72	0,00	0,00	
86473505039		0,00	A-1	319 505,18	8,00		0,000	39 542,88	5 990,36	0,00	154,42	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>637 527,47</b>				<b>99 529,64</b>	<b>21 598,08</b>	<b>0,00</b>	<b>154,42</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

**St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CA - 2022**

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunne)</b>	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	637 527,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A2.7</b>

## A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
					Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
					Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>208 200,00</b>	<b>200 424,19</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>99 529,64</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	99 529,64
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>108 200,00</b>	<b>100 894,55</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	108 200,00	100 894,55
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>200 424,19</b>	<b>86 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 924,19</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>709 337,54</b>	<b>III 182 267,49</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>98 057,54</b>	<b>91 480,49</b>
10222	FCTVA	38 057,54	38 744,94
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	52 735,55
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>611 280,00</b>	<b>90 787,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28046	Attributions compensation investissement	90 787,00	90 787,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	84 280,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	436 213,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>182 267,49</b>	<b>0,00</b>	<b>165 448,46</b>	<b>0,00</b>	<b>347 715,95</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 286 924,19</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 347 715,95</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 60 791,76</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	ANTIVIRUS-HEBERGEMENT CLOUD	756,58	0,00	0
	MICRO ORDINATEUR MAIRIE	4 722,00	0,00	0
	PC PORTABLE ECOLE	5 760,00	0,00	0
	TABLETTE INFORMATIQUE ECOLE	11 873,28	0,00	0
	ECRAN NUMERIQUE ECOLE	10 490,40	0,00	0
	TABLES-CHAISES-CASIERS ECOLE	4 873,25	0,00	0
	CONCESSION CIMETIERE	9 000,00	0,00	0
	OSSUAIRE	6 900,00	0,00	0
	PANNEAUX SIGNALISATIONS	4 104,17	0,00	0
	DEBROUSSAILLEUSE-ASPIRATEUR	8 982,22	0,00	0
	GANIVELLES	600,48	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>68 062,38</b>	<b>0,00</b>	

REÇU EN PREFECTURE

1e 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DEC\_2023\_03



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	VENTE GLUTTON	14 520,00	0	0,00	6 800,00	6 800,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		14 520,00					0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DEC\_2023\_03

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	84 280,00

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	22 520,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	14 552,06

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
AIR VIGILANCE	1 000,00	
AMICALE PERSONNEL ST JULIEN	2 000,00	
ASS SPORTIVE FOOT ST JULIEN	5 000,00	
ASSOCIATION MARIE & MATHIAS	200,00	
ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE	1 840,00	
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	2 000,00	
ASSOCIATION TOUS ENSEMBLE	3 000,00	
AVEC L'ECOLE ASSOCIATION	1 000,00	
COMITE DES FETES	10 000,00	
JUDO CLUB	2 000,00	
SOUVENIR FRANCAIS	250,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 290,00</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DEC\_2023\_03

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>
Adjoint admin territorial principal 1er cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administrateur territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur attaché	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>
Adj tech principal 1er cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
ATSEM principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spé principal 2ème cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal 2ème cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

**St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CA - 2022**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef de service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>	<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CA - 2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administrateur territorial	C	ADM	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	401	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Agent spécialisé principal 2ème cl	C	S	356	0,00	3-a°	CDD CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-a°	CDD CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la durée de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
MATEC		COTISATION	1 728,50
AGURAM		COTISATION	200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	5 322 000,00	3,42	27,59	0,00	1 468 340,00	3,42
TFPNB	34 800,00	5,45	46,20	0,00	16 078,00	5,45
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>1 326 647,00</b>	<b>5,88</b>


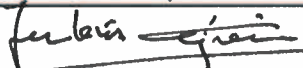

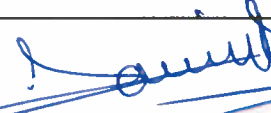

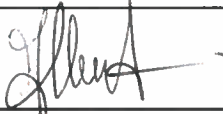



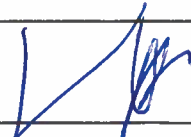
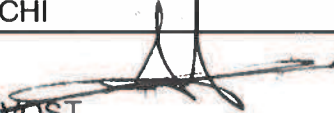
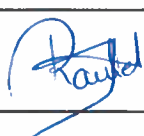
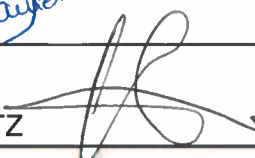
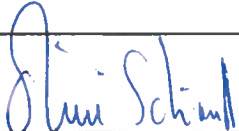
REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DEC\_2023\_03

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE - SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 21 VOTES Pour : 14 Contre : 4 Abstentions : 6	
Date de convocation : 22 mars 2023	
Présenté par le première adjointe à Saint-Julien-lès-Metz, le 29 mars 2023	
Marie-Luce KOLATA-MERCIER 	
Les membres du conseil municipal,	
Jean-Louis GREGOIRE 	Sandrine HAMM-NIZETTE 
Yannick SCHNEIDER 	Maria MARQUES
Michel FROTTIER 	Catherine ALBERT 
Damien CARL 	Denis CELARIE <i>procuration à Eric LAHON</i>
Philippe CHARPY <i>procuration à M. FROTTIER</i>	Robin CISNEROS <i>Absent</i>
Roberto ERNESTI 	Daniel JUNG 
Eric LAHON 	Françoise LOUIS-EVRARD <i>procuration à Mme KOLATA</i>
Claire MAZZOCCHI <i>procuration à Daniel JUNG</i>	Hubert PAYEN 
Christophe PREVOST 	Isabelle RAULET 
Manon REYEN <i>procuration à M. PREVOST</i>	Jacinthe JAGER-SCHILTZ 
Olivier SCHMITT 	

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

## NOTE RELATIVE A LA PRESENTATION

### DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022 POUR LA VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique :

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

## INTRODUCTION

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2022. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- ✓ Soumet le compte administratif, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ;
- ✓ Transmet le compte administratif au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif, tout comme le budget primitif, présente deux sections : Fonctionnement et Investissement.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Généralités** : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
011	Charges à caractère général	810 000,00 €	573 236,58 €
012	Charges de personnel	1 520 000,00 €	1 491 828,77 €
014	Atténuations de produits	15 000,00 €	9 581,00 €
65	Charges de gestion courante	152 000,00 €	132 349,79 €
66	Charges financières	25 000,00 €	21 598,08 €
67	Charges exceptionnelles	700,00 €	574,60 €
68	Dotations aux provisions	2 500,00 €	2 500,00 €
Opérations d'ordre	Transfert entre sections	121 027,00 €	121 027,00 €
023	Virement à la section d'investissement	436 213,00 €	
TOTAL		3 082 440,00 €	2 352 695,82 €

Les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'attentions particulières afin de rechercher le meilleur rapport qualité/prix pour chacune d'elles. Les opérations systématiques de devis comparatifs, de vérifications, d'optimisations et d'améliorations, permettent, malgré la hausse des prix dans tous les domaines, d'avoir une certaine stabilité dans le montant des dépenses de fonctionnement.

La hausse des charges du personnel s'explique par le fait que 4 agents sont en longue maladie ou en mi-temps thérapeutique et qu'il a donc fallu les remplacer. Les assurances ont remboursé une grosse partie de ces dépenses supplémentaires (en recettes, atténuation de charges). La hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet a également eu un impact négatif évalué à 60 000 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
013	Atténuations de charges	133 000,00 €	138 938,55 €
70	Produits des services et du domaine	174 000,00 €	175 649,30 €
73	Impôts et taxes	1 978 000,00 €	2 021 204,27 €
74	Dotations et participations	260 037,31 €	253 444,97 €
75	Produits de gestion courante	5 000,00 €	8 197,80 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnelles	22 520,00 €	23 622,12 €
Opérations d'ordre		98 507,00 €	98 507,00 €
Excédent antérieur		411 375,69 €	
TOTAL		3 082 440,00 €	2 719 564,06 €

En 2022, les points notables sont les suivants :

- Le produit des services de cantine et périscolaire suite à la crise sanitaire est remonté mais n'atteint pas le niveau d'avant la crise sanitaire (149 998 € en 2019 ; 87 313 € en 2020, 123 683 € en 2021 et 138 722 € en 2022) ;
- Les participations versées par Metz Métropole sont stables ; Elles s'établissent à plus de 600 000 € depuis plusieurs années, elles ne sont pas revalorisées ;
- La baisse constante des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale) ; Elles se montaient à plus de 209 000 € en 2016 ; elles ont diminué chaque année pour arriver en 2019 à 169 000 €, en 2020 à 159 000 €, en 2021 à 142 000 € et en 2022 à 114 616 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2022, la section de fonctionnement arrive à un excédent de 366 868,24 €. Une gestion drastique a permis d'arriver à ce résultat. Le cumul avec les exercices antérieurs s'établit quant à lui à un excédent de 778 243,93 €.

Cet excédent est utilisé pour rembourser le capital de la dette et financer les investissements de l'exercice et futurs.

-----

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Généralités** : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit en général des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer. Dans cette section, les dépenses sur le chapitre « emprunts et dettes » constituent le remboursement du capital de la dette. Les subventions d'équipement versées correspondent au reversement à Metz Métropole des investissements réalisés par cette entité pour des travaux de voirie sur le territoire de la commune.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
204	Subventions d'équipement versées	90 787,00 €	90 787,00 €
21	Immobilisations corporelles	120 296,95 €	70 217,07 €
23	Immobilisations en cours	11 478,00 €	11 478,00 €
106	Hôtel de Ville	119 867,41 €	96 442,80 €
107	Ecole primaire et maternelle	89 500,00 €	73 264,96 €
130	Centre socioculturel	1 283,64 €	0,00 €
141	Optimisation du réseau d'éclairage public	200 000,00 €	
142	Réhabilitation de la rue Georges Hermann	65 600,00 €	11 010,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	108 200,00 €	100 894,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	99 529,64 €
020	Dépenses imprévues		
	Opérations d'ordre	98 507,00 €	98 507,00 €
TOTAL		1 005 520,00 €	652 131,02 €

Outre les remboursements des taxes d'aménagement, l'attribution de compensation pour les investissements versée à Metz-Métropole, le remboursement de la dette en capital et les opérations d'ordre pour un montant total de 389 718,19 €, les investissements réels sont valorisés pour un montant de 262 412,83 €.

Ils concernent :

- La rénovation de la salle du conseil municipal y compris la consolidation du plafond et la pose de faux-plafond isolés :	90 964,22 €
- L'acquisition de matériel informatique pour les services administratifs :	5 478,58 €
- La sécurisation de l'escalier à l'école :	30 932,40 €
- L'acquisition de mobilier et matériel informatique pour l'école :	42 332,56 €
- La mission MATEC et les études de stationnement pour la réhabilitation de la rue Georges Hermann :	11 010,00 €
- Le paiement et la consignation des indemnités d'expropriation du terrain BEYLET :	40 630,20 €
- La reprise de concessions au cimetière :	9 000,00 €
- La pose d'un ossuaire au cimetière :	6 900,00 €
- La démolition d'un cabanon au cimetière :	4 440,00 €
- La pose d'un columbarium :	7 038,00 €
- L'acquisition d'un aspirateur à feuilles :	7 800,00 €
- L'acquisition de panneaux de signalisation et de matériel pour les ateliers municipaux :	5 886,87 €

Il reste également à financer les restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées non mandatées) pour un montant total de 86 500 € et qui correspondent :

- A la pose de stores et d'une porte coulissante dans la salle du conseil municipal :	5 584,79 €
- Au solde de l'assistance MATEC et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la rue Georges Hermann :	35 930,40 €
- A l'étude de la MATEC pour l'optimisation de l'éclairage public :	7 620,00 €
- A la pose d'une clôture au cimetière :	33 963,60 €
- A divers achats et travaux : pergola, contrôle, entrées des parcs... :	3 401,21 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1. Ils contribuent à l'équilibre du budget.

#### En recettes :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA...).

Le volume total des recettes d'investissement est détaillé ci-dessous :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
13	Subvention d'investissement	40 994,00 €	42 736,59 €
16	Emprunt	59 500,00 €	
10	Dotations dont FCTVA et taxes d'aménagement	98 057,54 €	91 480,49 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	84 280,00 €	
	Opérations d'ordre	121 027,00 €	121 027,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	436 213,00 €	
	Solde d'exécution positif n-1	165 448,46 €	
TOTAL		1 005 520,00 €	255 244,08 €

L'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement engendre le résultat. Pour l'exercice 2022, la section d'investissement affiche un résultat déficitaire de : 396 886,94 €.

Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs est déficitaire de 231 438,48 €.

Il sera financé, ainsi que les restes à réaliser, par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

### III. CONCLUSION :

Les élus de la ville de Saint-Julien-lès-Metz ont pris des engagements qui reposent sur des objectifs précis et ciblés : construire le futur ; améliorer la vie quotidienne des concitoyens ; créer du lien social, être solidaire, remettre l'humain au centre des préoccupations, pour retrouver une ville où les liens sociaux, culturels est une volonté forte et réelle. Ils sont animés par la volonté de construire le futur ; d'améliorer la vie quotidienne des Saint-Juliennois(e)s ; pour retrouver une ville où il fait bon vivre, une ville où chacun trouve sa place.

La mairie c'est notre maison à tous....



Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 5  
Date de convocation : 22 mars 2023

Séance ordinaire du 29 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

**Présents** : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (jusqu'au point n°5 puis procuration à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (jusqu'au point n°4 puis procuration à M. Hubert PAYEN)

**Absents excusés avec procuration** : Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Daniel JUNG), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Denis CELARIÉ (à M. Eric LAHON), M. Philippe CHARPY, (à M. Michel FROTTIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Néant

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ALBERT

Délibération N° 2023-03-3

## Affectation du résultat de l'année 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter définitivement le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget 2022 d'un montant de 778 243,93 euros au budget primitif 2023.

Rappel : si le résultat de la section d'investissement est négatif, une affectation est obligatoire au compte 1068 (recettes d'investissement) pour un montant au moins égal au besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser.

Après avis favorable de la commission des finances,

**Le conseil municipal**, par 15 voix pour et 7 absentions (Mmes REYEN et JAGER-SCHILTZ et MM. ERNESTI, LAHON, PAYEN, PREVOST et SCHMITT), a **décidé** :

- **D'AFFECTER** définitivement le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2022 d'un montant de 778 243,93 euros sur le budget 2023 au compte suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023


Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20230329-DCH\_2023\_03

Affectation obligatoire en recettes d'investissement pour le montant du besoin de financement au compte 1068 :	317 938,48 €	
Le solde en recettes de fonctionnement à l'article 002 :	460 305,45 €	

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 29 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 5  
Date de convocation : 22 mars 2023

**Présents** : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (jusqu'au point n°5 puis procuration à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (jusqu'au point n°4 puis procuration à M. Hubert PAYEN)

**Absents excusés avec procuration** : Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Daniel JUNG), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Denis CELARIÉ (à M. Eric LAHON), M. Philippe CHARPY, (à M. Michel FROTTIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Néant

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ALBERT

Délibération N° 2023-03-4

## Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente, en séance, l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir et fixer les taux.

Après avis favorable de la commission des finances,

**Le conseil municipal**, par 20 voix pour et 2 absentions (Mme JAGER-SCHILTZ et M. SCHMITT), a décidé :

Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

- **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation :	9,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	46,20 %

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

## NOTE RELATIVE A LA PRESENTATION

### DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2023 POUR LA VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique :

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

## INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- D'activer les projets d'investissement prévus par l'équipe municipale ;
- De rechercher et mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

-----

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Généralités** : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux et permet d'autofinancer une partie des investissements.

### Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 sont prévues comme suit :

Chapitres	Libellés	Prévisions
011	Charges à caractère général	880 000,00 €
012	Charges de personnel	1 550 000,00 €
014	Atténuations de produits	15 000,00 €
65	Charges de gestion courante	140 000,00 €
66	Charges financières	40 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions	3 000,00 €
Opérations d'ordre	Transfert entre sections	90 787,00 €
023	Virement à la section d'investissement	469 213,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 193 000,00 €</b>

Les charges à caractère général vont continuer à faire l'objet d'un suivi attentif. Les procédures d'achat mises en place depuis 2021, fondées réglementairement, sont maintenues afin de réaliser des économies (mise en concurrence des prestataires, marchés publics...) et de respecter les règles qui gouvernent la comptabilité publique.

Elles feront, à nouveau, cette année, l'objet de toutes les attentions en matière de dépenses énergétiques. Le contrat de fourniture d'électricité, signé fin 2020, qui lie la commune et l'UEM garantit encore des tarifs stables pour 2023. L'étude pour l'extinction de l'éclairage public de nuit a montré que le matériel est trop vétuste pour supporter de tels aménagements à un coût raisonnable. Mais, des travaux d'ampleur vont être réalisés cette année afin d'optimiser l'ensemble du réseau d'éclairage public.

Sur les dernières années, la moyenne des dépenses de fourniture de gaz est d'environ 60 000 € TTC par an. La commune s'est inscrite au nouveau marché passé par l'Eurométropole de Metz. Pour 2023, il faut inscrire un budget de 155 000 €. La baisse des températures dans les locaux, l'optimisation des temps d'occupation, la pose de thermostats et de robinets thermostatiques devraient faire baisser le montant de la facture par rapport aux dépenses prévues.

Il est également prévu un budget conséquent pour l'entretien et la réparation des bâtiments publics. Sont d'ores et déjà prévus : la peinture dans la cage d'escalier de l'école et la rénovation des conduites d'eau du centre socioculturel. Il reste de nombreux travaux à réaliser pour assurer le bon état des bâtiments. En fonction des devis et des finances disponibles pour ce poste, des choix devront être faits pour déterminer les travaux à réaliser en priorité.

La consultation, par marché public, pour les assurances a permis de réaliser une économie de 3 000 € sur les multirisques et de conserver le même budget pour l'assurance du personnel. L'ancien prestataire prévoyait une hausse de plus de 20 000 € par an.

Les charges de personnel pèsent lourd dans les finances communales. La hausse du point d'indice, la hausse des cotisations, les revalorisations des grilles indiciaires ne sont pas compensées par l'Etat. De plus, trois agents en « maladie de longue durée » sont rémunérés par la commune et il faut les remplacer.

Les charges de gestion courante sont prévues pour un budget similaire aux années précédentes.

Les charges financières tiennent compte d'un emprunt qui pourrait être contracté afin de financer la partie non subventionnée de l'opération d'optimisation du réseau d'éclairage public.

Les charges exceptionnelles et provisions sont prévues dans le cadre de besoins qui pourraient survenir.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 sont prévues comme suit :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts
013	Atténuations de charges	110 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	218 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 098 000,00 €
74	Dotations et participations	210 000,00 €
75	Produits de gestion courante	4 907,55 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnelles	1 000,00 €
	Opérations d'ordre	90 787,00 €
002	Excédent antérieur	460 305,45 €
TOTAL		<b>3 193 000,00 €</b>

Les atténuations de charges concernent essentiellement les remboursements par les assurances des dépenses relatives aux agents en longue maladie.

Les produits des services et du domaine sont surtout représentées par le paiement par les familles du périscolaire, de la cantine et des centres aérés. Dans ce chapitre, la commune comptabilise également la part reversée par la Métropole dans le cadre de la convention du petit entretien de la voirie. Ce montant est de 23 376 € par an, montant nettement insuffisant pour faire face aux dépenses liées (entretien des pistes cyclables, des aires de stationnement, de l'éclairage public, des espaces végétalisés, du mobilier urbain, de la propreté publique, de la viabilité hivernale...). En 2023, la commune encaissera également la participation qui n'a pas été versée en 2022.

Afin de parvenir à assurer des ressources pérennes et d'aller vers un équilibre budgétaire conforté pour réaliser les objectifs fixés, les taux des taxes foncières ont été revus à la hausse en 2021. Cette année, il n'est prévu aucune augmentation.

La part la plus importante des impôts et taxes concerne à l'encaissement des impôts directs locaux. Les bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux, vont être revalorisées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé, portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 % (publication INSEE du 15/12/2022). Cette hausse a été intégrée aux prévisions des recettes communales. Dans ce chapitre, les compensations diverses de la Métropole de Metz restent stables à environ 600 000 € depuis de nombreuses années. Les montants sont pour ainsi dire fixes, il n'y a pas de revalorisation.

Dans le chapitre des dotations et participations se trouvent, d'une part les dotations de l'Etat qui baissent tous les ans (De 209 198 € en 2016 à 114 616 € en 2022) et la participation de la CAF au périscolaire et aux centres aérés.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.



Pour l'exercice 2023, la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement d'un montant de 469 213 € **uniquement issu de l'épargne** de la commune (virement à la section d'investissement). Celui-ci correspond à l'épargne des années précédentes.

-----

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Généralités** : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère plus ou moins exceptionnel.

### **Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

#### En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études mais surtout de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer. Dans cette section, les dépenses sur le chapitre « emprunts et dettes » constituent le remboursement du capital de la dette. Les subventions d'équipement versées correspondent au reversement à Metz Métropole des investissements à réaliser par cette entité pour des travaux de voirie sur le territoire de la commune.

Les dépenses de cette section sur lesquelles la municipalité est contrainte par les décisions extérieures ou antérieures :

- La participation aux investissements réalisés par Metz Métropole sur le territoire de la commune pour un montant de 91 000 € ;
- Le solde du remboursement de taxes d'aménagement sur un projet dont le permis de construire a été annulé pour un montant de 8 200 € ;
- Le remboursement du capital de la dette : 120 000 € qui tient compte d'un emprunt qui pourrait être contracté afin de financer la partie non subventionnée de l'opération d'optimisation du réseau d'éclairage public.

Les restes à réaliser se montent à 86 500 € et concernent la pose de stores et d'une porte coulissante dans la salle du conseil municipal : 5 584,79 € ; le solde de l'assistance MATEC et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la rue Georges Hermann : 35 930,40 € ; l'étude de la MATEC pour l'optimisation du réseau d'éclairage public : 7 620,00 € ; la pose d'une clôture au cimetière : 33 963,60 € ; et divers achats et travaux pour 3 401,21 €.

Les crédits pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 seront ouverts selon les dispositions suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts
10	Dotations, fonds divers et réserve - A rembourser	8 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	91 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	70 000,00 €
23	Immobilisations en cours	81 074,52 €
106	Hôtel de ville	5 000,00 €
107	Ecole Paul Langevin	25 000,00 €
141	Mise aux normes de l'éclairage public	400 000,00 €
142	Réhabilitation de la rue Georges Hermann	50 000,00 €
	Restes à réaliser	86 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €
	Opérations d'ordre	90 787,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté des années antérieures	231 438,48 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 277 000,00 €</b>

Les dépenses d'investissement concerneront, pour une majeure partie, la première tranche de la mise aux normes des réseaux d'éclairage public et une provision pour les études des travaux d'aménagement de la rue Georges Hermann en concertation avec les services de Metz Métropole et la MATEC pour un budget de 450 000 €.

La seconde partie sera consacrée à des acquisitions et travaux divers :

- Matériel informatique et mobilier pour l'école : 5 000 € ;
- Sécurisation des abords de l'école : 20 000 € ;
- L'acquisition de logiciels pour le passage à la comptabilité M57 : 18 000 € ;
- Acquisitions diverses et travaux pour la bonne marche de la commune (informatique, espaces verts, ateliers municipaux, voirie, bâtiments communaux...).

#### En recettes :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA...).

Le volume total des recettes d'investissement, de 1 277 000 €, est détaillé ci-dessous :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts y compris « restes à réaliser »
13	Subvention d'investissement	140 000,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €
10	Dotations dont FCTVA et taxes d'aménagement	59 061,52 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	317 938,48 €
16	Emprunt	200 000,00 €
	Opérations d'ordre	90 787,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	469 213,00 €
TOTAL		<b>1 277 000,00 €</b>

La principale source de financement des dépenses d'investissement provient des excédents des années antérieures (excédent de fonctionnement capitalisé et virement de la section de fonctionnement).

Une subvention a été accordée et notifiée par le Département de la Moselle pour le projet d'optimisation des réseaux d'éclairage public. Elle se monte à 140 000 €.

L'emprunt est inscrit dans l'attente des notifications des subventions demandées au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert. Il sera réalisé pour un montant corrigé en fonction des subventions accordées par les services de l'Etat.

### III. CONCLUSION :

Il faut rappeler que la section de fonctionnement ne permet pas de dégager un autofinancement suffisant pour réaliser les investissements nécessaires à la commune. Cette réalité indique que la commune a peu de marges de manœuvre pour entretenir et réhabiliter les structures existantes (bâtiments, réseaux...). Il faut sans cesse rechercher des pistes d'économies et des financements extérieurs afin d'une part d'absorber les hausses diverses et d'autre part d'éviter une hausse inconsidérée des impôts.

Les diverses annonces du Gouvernement seront-elles suffisantes pour redresser les finances des collectivités ? Les aides aux collectivités pour faire face à l'inflation énergétique, les dispositions concernant les dotations et la péréquation, l'évolution de la DGF, les dispositions concernant la fiscalité, la revalorisation des valeurs locatives, le soutien à l'investissement local... ces mesures pourront-elles permettre de réaliser les objectifs fixés sans hausse des impôts locaux ? L'anticipation reste le maître mot pour modérer les effets des contraintes budgétaires imposées par le Gouvernement.

Les objectifs pour l'année 2023 et les années à venir ont été annoncés lors de la campagne électorale. Les élus de la ville de Saint-Julien-lès-Metz ont pris des engagements qui reposent sur des objectifs précis et ciblés : construire le futur ; améliorer l'ensemble de la vie quotidienne des concitoyens ; être une ville où le lien social est une volonté forte et réelle.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - St Julien-lès-Metz (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21570616900012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MONTIGNY PAYS MESSIN

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

BUDGET : St Julien-lès-Metz (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	33
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	37
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	41
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	42
D2 - Arrêté et signatures	43



## St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - BP - 2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 57000616	<b>St Julien-lès-Metz</b> <b>St Julien-lès-Metz</b>	<b>BP</b> <b>2023</b>
-------------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3531
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	10
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METZ METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3960059	4070454	1142.2149	895.56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	742.85	845
2	Produit des impositions directes/population	397.05	468
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	748.2	1047
4	Dépenses d'équipement brut/population	270.4	316
5	Encours de dette/population	180.55	731
6	DGF/population	24.07	154
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59.09	54
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	36.14	30.2
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24.13	69.8
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	3 193 000,00	2 732 694,55

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 460 305,45

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>3 193 000,00</b>	<b>3 193 000,00</b>
--	---------------------	---------------------

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	959 061,52	1 277 000,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	86 500,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 231 438,48	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>1 277 000,00</b>	<b>1 277 000,00</b>
---	---------------------	---------------------

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>4 470 000,00</b>	<b>4 470 000,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	810 000,00	0,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 520 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	152 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 497 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 585 000,00</b>	<b>2 585 000,00</b>	<b>2 585 000,00</b>
66	Charges financières	25 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	2 500,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 525 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 633 000,00</b>	<b>2 633 000,00</b>	<b>2 633 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	436 213,00		469 213,00	469 213,00	469 213,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	121 027,00		90 787,00	90 787,00	90 787,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>557 240,00</b>		<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 082 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 193 000,00</b>	<b>3 193 000,00</b>	<b>3 193 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 193 000,00</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	133 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	174 000,00	0,00	218 000,00	218 000,00	218 000,00
73	Impôts et taxes	1 978 000,00	0,00	2 098 000,00	2 098 000,00	2 098 000,00
74	Dotations et participations	260 037,31	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	4 907,55	4 907,55	4 907,55
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 550 037,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 640 907,55</b>	<b>2 640 907,55</b>	<b>2 640 907,55</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	22 520,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 572 557,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 641 907,55</b>	<b>2 641 907,55</b>	<b>2 641 907,55</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	98 507,00		90 787,00	90 787,00	90 787,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>98 507,00</b>		<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 671 064,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 732 694,55</b>	<b>2 732 694,55</b>	<b>2 732 694,55</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>460 305,45</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 193 000,00</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>469 213,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	90 787,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
21	Immobilisations corporelles	120 296,95	36 081,17	70 000,00	70 000,00	106 081,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 478,00	0,00	81 074,52	81 074,52	81 074,52
	Total des opérations d'équipement	476 251,05	50 418,83	480 000,00	480 000,00	530 418,83
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>698 813,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>740 074,52</b>	<b>740 074,52</b>	<b>826 574,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>208 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 200,00</b>	<b>128 200,00</b>	<b>128 200,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>907 013,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>868 274,52</b>	<b>868 274,52</b>	<b>954 774,52</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	98 507,00		90 787,00	90 787,00	90 787,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>98 507,00</b>		<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 005 520,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>959 061,52</b>	<b>959 061,52</b>	<b>1 045 561,52</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>231 438,48</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 277 000,00</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 994,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	59 500,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>100 494,00</b>	<b>0,00</b>	<b>340 000,00</b>	<b>340 000,00</b>	<b>340 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	98 057,54	0,00	59 061,52	59 061,52	59 061,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	317 938,48	317 938,48	317 938,48
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	84 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>182 337,54</b>	<b>0,00</b>	<b>377 000,00</b>	<b>377 000,00</b>	<b>377 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>282 831,54</b>	<b>0,00</b>	<b>717 000,00</b>	<b>717 000,00</b>	<b>717 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	436 213,00		469 213,00	469 213,00	469 213,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	121 027,00		90 787,00	90 787,00	90 787,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>557 240,00</b>		<b>560 000,00</b>		

5 REQUEN PREFECTURE

Ie 31/03/2023

Application agréée F.legalle.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	840 071,54	0,00	1 277 000,00	1 277 000,00	1 277 000,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	1 277 000,00
---	--------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

469 213,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	880 000,00		880 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 550 000,00		1 550 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00		140 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	40 000,00	0,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 000,00	90 787,00	93 787,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		469 213,00	469 213,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 633 000,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>3 193 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 193 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 200,00	0,00	8 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00	120 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	530 418,83		530 418,83
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		90 787,00	90 787,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	18 000,00	0,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	91 000,00	0,00	91 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	106 081,17	0,00	106 081,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	81 074,52	0,00	81 074,52
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>954 774,52</b>	<b>90 787,00</b>	<b>1 045 561,52</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>231 438,48</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 277 000,00</b>
---	---------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	110 000,00		110 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	218 000,00		218 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 098 000,00		2 098 000,00
74	Dotations et participations	210 000,00		210 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 907,55	0,00	4 907,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	90 787,00	91 787,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 641 907,55</b>	<b>90 787,00</b>	<b>2 732 694,55</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>460 305,45</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 193 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	59 061,52	0,00	59 061,52
13	Subventions d'investissement	140 000,00	0,00	140 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	200 000,00	0,00	200 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		90 787,00	90 787,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		469 213,00	469 213,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>399 061,52</b>	<b>560 000,00</b>	<b>959 061,52</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>317 938,48</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 277 000,00</b>
---	---------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>810 000,00</b>	<b>880 000,00</b>	<b>880 000,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	16 000,00	12 000,00	12 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	85 000,00	85 000,00	85 000,00
60613	Chauffage urbain	190 000,00	155 000,00	155 000,00
60622	Carburants	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	7 500,00	7 000,00	7 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	7 500,00	7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 000,00	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	15 000,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	6 500,00	6 500,00
6067	Fournitures scolaires	11 500,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	143 950,00	135 950,00	135 950,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 650,00	1 650,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	50 000,00	50 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	45 000,00	135 000,00	135 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	6 300,00	13 000,00	13 000,00
6161	Multirisques	18 050,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	8 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	18 000,00	18 000,00
6237	Publications	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	9 000,00	15 000,00	15 000,00
6256	Missions	0,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 800,00	1 800,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	13 000,00	13 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	4 000,00	4 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	2 200,00	2 300,00	2 300,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 520 000,00</b>	<b>1 550 000,00</b>	<b>1 550 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	26 000,00	36 000,00	36 000,00
6331	Versement mobilité	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	4 200,00	4 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 000,00	14 800,00	14 800,00
6411	Personnel titulaire	858 000,00	815 000,00	815 000,00
6413	Personnel non titulaire	157 000,00	200 000,00	200 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	158 000,00	162 000,00	162 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 000,00	195 000,00	195 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	46 000,00	50 000,00	50 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 500,00	6 000,00	6 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 000,00	24 000,00	24 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>152 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>
6531	Indemnités	82 000,00	80 000,00	80 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	15 800,00	15 800,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6542	Créances éteintes	3 000,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	35 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>2 497 000,00</b>	<b>2 585 000,00</b>	<b>2 585 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 473,00	29 981,00	29 981,00
6688	Autres	527,00	10 019,00	10 019,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>700,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	700,00	5 000,00	5 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>2 500,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 500,00	3 000,00	3 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>2 525 200,00</b>	<b>2 633 000,00</b>	<b>2 633 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>436 213,00</b>	<b>469 213,00</b>	<b>469 213,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>121 027,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	14 552,06	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	15 687,94	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	90 787,00	90 787,00	90 787,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>557 240,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>557 240,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 082 440,00</b>	<b>3 193 000,00</b>	<b>3 193 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 193 000,00</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>133 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	125 000,00	100 000,00	100 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	8 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>174 000,00</b>	<b>218 000,00</b>	<b>218 000,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	6 000,00	6 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 400,00	1 400,00	1 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	140 000,00	140 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	23 300,00	46 100,00	46 100,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	800,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 978 000,00</b>	<b>2 098 000,00</b>	<b>2 098 000,00</b>
73111	Impôts directs locaux	1 272 000,00	1 402 000,00	1 402 000,00
73211	Attribution de compensation	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7323	Revers. pré. sur jeux, paris hippiques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 000,00	1 000,00	1 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	35 000,00	40 000,00	40 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	61 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>260 037,31</b>	<b>210 000,00</b>	<b>210 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	110 000,00	85 000,00	85 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	30 000,00	30 000,00	30 000,00
744	FCTVA	24 037,31	5 000,00	5 000,00
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	75 000,00	75 000,00	75 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7484	Dotation de recensement	6 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 907,55</b>	<b>4 907,55</b>
752	Revenus des immeubles	5 000,00	4 907,55	4 907,55
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>2 550 037,31</b>	<b>2 640 907,55</b>	<b>2 640 907,55</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>22 520,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
775	Produits des cessions d'immobilisations	22 520,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 000,00	1 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 572 557,31</b>	<b>2 641 907,55</b>	<b>2 641 907,55</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>98 507,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	7 720,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	90 787,00	90 787,00	90 787,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>98 507,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 671 064,31</b>	<b>2 732 694,55</b>	<b>2 732 694,55</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>460 305,45</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 193 000,00</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	0,00	18 000,00	18 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	18 000,00	18 000,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	90 787,00	91 000,00	91 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	90 787,00	91 000,00	91 000,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	120 296,95	70 000,00	70 000,00
2111	Terrains nus	3 400,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	41 000,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	55 900,00	8 442,00	8 442,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18 800,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	12 000,00	12 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 196,95	49 558,00	49 558,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	11 478,00	81 074,52	81 074,52
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 038,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 440,00	81 074,52	81 074,52
106	<b>Opération d'équipement n° 106 (5)</b>	119 867,41	5 000,00	5 000,00
107	<b>Opération d'équipement n° 107 (5)</b>	89 500,00	25 000,00	25 000,00
130	<b>Opération d'équipement n° 130 (5)</b>	1 283,64	0,00	0,00
141	<b>Opération d'équipement n° 141 (5)</b>	200 000,00	400 000,00	400 000,00
142	<b>Opération d'équipement n° 142 (5)</b>	65 600,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>698 813,00</b>	<b>740 074,52</b>	<b>740 074,52</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>108 200,00</b>	<b>8 200,00</b>	<b>8 200,00</b>
10226	Taxe d'aménagement	108 200,00	8 200,00	8 200,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>100 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	100 000,00	120 000,00	120 000,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>208 200,00</b>	<b>128 200,00</b>	<b>128 200,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>907 013,00</b>	<b>868 274,52</b>	<b>868 274,52</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>98 507,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	7 720,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	90 787,00	90 787,00	90 787,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>7 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	7 720,00	0,00	0,00
041	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>98 507,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 005 520,00</b>	<b>959 061,52</b>	<b>959 061,52</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>		<b>86 500,00</b>
		+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>231 438,48</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 277 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>40 994,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	35 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	140 000,00	140 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 994,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>59 500,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	59 500,00	200 000,00	200 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>100 494,00</b>	<b>340 000,00</b>	<b>340 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>98 057,54</b>	<b>377 000,00</b>	<b>377 000,00</b>
10222	FCTVA	38 057,54	11 000,00	11 000,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	48 061,52	48 061,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	317 938,48	317 938,48
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>84 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>182 337,54</b>	<b>377 000,00</b>	<b>377 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>282 831,54</b>	<b>717 000,00</b>	<b>717 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>436 213,00</b>	<b>469 213,00</b>	<b>469 213,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>121 027,00</b>	<b>90 787,00</b>	<b>90 787,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	15 687,94	0,00	0,00
2111	Terrains nus	32,06	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	14 520,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	90 787,00	90 787,00	90 787,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>557 240,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>557 240,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>840 071,54</b>	<b>1 277 000,00</b>	<b>1 277 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 277 000,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)**  
**LIBELLE : HOTEL DE VILLE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>559 942,29</b>	<b>a 5 584,79</b>	<b>5 000,00</b>	<b>b 5 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>76 247,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
205	Licences, logiciels, droits similaires	47 295,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	28 952,54	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>197 165,68</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
21311	Hôtel de ville	2 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	11 900,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	30 281,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	97 600,63	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2184	Mobilier	22 401,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 748,97	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>286 528,73</b>	<b>5 584,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	285 505,86	5 584,79	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 022,87	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-10 584,79</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)**  
**LIBELLE : ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 083 942,32	a 0,00	25 000,00	b 25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500 835,51	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 888,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	512,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	83 875,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	128 691,99	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	285 866,67	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 583 106,81	0,00	20 500,00	20 500,00	0,00
2313	Constructions	388 458,73	0,00	20 500,00	20 500,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 194 648,08	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-25 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 130 (1)**  
**LIBELLE : NOUVEAU CENTRE SOCIOCULTUREL**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		127 229,65	a 1 283,64	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	127 229,65	1 283,64	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	127 229,65	1 283,64	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-1 283,64</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 141 (1)**  
**LIBELLE : MISE AUX NORMES RESEAU EL**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 7 620,00	400 000,00	b 400 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	7 620,00	400 000,00	400 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	7 620,00	400 000,00	400 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-407 620,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 142 (1)**  
**LIBELLE : REHABILITATION GEORGES HERMANN**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		11 010,00	a 35 930,40	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 010,00	35 930,40	50 000,00	50 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	11 010,00	35 930,40	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-85 930,40</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 600 000,00									
0500420175200202	CREDIT MUTUEL DE ST JULIEN		2007-09-07	30/09/2007	1 000 000,00	F		4,450	4,450		M	P		A-1
86473505039	CREDIT AGRICOLE	12/06/2015	2015-06-20	20/09/2015	600 000,00	F		1,740	1,740		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									

**St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - BP - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 600 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		637 527,47				102 946,70	18 181,02	0,00	134,97	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		637 527,47				102 946,70	18 181,02	0,00	134,97	
0500420175200202		0,00	A-1	318 022,29	4,00			62 711,27	12 883,21	0,00	0,00	
86473505039		0,00	A-1	319 505,18	7,00			40 235,43	5 297,81	0,00	134,97	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>637 527,47</b>				<b>102 946,70</b>	<b>18 181,02</b>	<b>0,00</b>	<b>134,97</b>	

**St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - BP - 2023**

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunne)</b>	Nombre de produits	2	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	637 527,47	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

### A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>128 200,00</b>	<b>I 128 200,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>8 200,00</b>	<b>8 200,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	8 200,00	8 200,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>128 200,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>231 438,48</b>	<b>446 138,48</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>619 061,52</b>	<b>III 619 061,52</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>59 061,52</b>	<b>59 061,52</b>
10222	FCTVA	11 000,00	11 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	48 061,52	48 061,52
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	90 787,00	90 787,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	469 213,00	469 213,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>619 061,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 938,48</b>	<b>937 000,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>446 138,48</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>937 000,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>490 861,52</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint admin territorial principal 1er cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administrateur territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adj tech principal 1er cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ATSEM principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spé principal 2ème cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal 2ème cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

**St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - BP - 2023**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef de service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>	<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - BP - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administrateur territorial	C	ADM	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	401	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	354	0,00	3-a°	CDD CDD
Agent spécialisé principal 2ème cl	C	S	356	0,00	3-a°	CDD CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-a°	CDD CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la durée de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
MATEC		COTISATION	1 765,50
AGURAM		COTISATION	200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	5 647 000,00	6,11	27,59	0,00	1 558 007,00	6,11
TFPNB	36 200,00	4,02	46,20	0,00	16 724,00	4,02
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	131 434,00	0,00	0,00	0,00	12 986,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>1 387 716,00</b>	<b>0,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-057-215706189-20230329-DCH\_2023\_03

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 22 VOTES Pour : 15 Contre : 6 Abstentions : 1	
Date de convocation : 22 mars 2023	
Présenté par le Maire à Saint-Julien-lès-Metz, le 29 mars 2023	
Franck OSSWALD	
Les membres du conseil municipal,	
Marie-Luce KOLATA-MERCIER	Jean-Louis GREGOIRE
Sandrine HAMM-NIZETTE	Yannick SCHNEIDER
Maria MARQUES	Michel FROTTIER
Catherine ALBERT	Damien CARL
Procuration à Eric LAHON Denis CELARIE	Procuration à Michel FROTTIER Philippe CHARPY
Robin CISNEROS <i>Absent</i>	Roberto ERNESTI
Daniel JUNG	Eric LAHON
Procuration à M. Luce KOLATA Françoise LOUIS-EVRARD	Procuration à Daniel JUNG Claire MAZZOCCHI
Hubert PAYEN	Christophe PREVOST
Isabelle RAULET	Procuration à Christophe PREVOST Manon REYEN
Jacinthe JAGER-SCHILTZ	Procuration à Hubert PAYEN Olivier SCHMITT

REÇU EN PREFECTURE  
le 31/03/2023  
Application agréée E-legalite.com

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 16  
Nombre de procurations : 6  
Date de convocation : 22 mars 2023

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal**

**Séance ordinaire du 29 Mars 2023**

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (jusqu'au point n°5 puis procuration à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (jusqu'au point n°4 puis procuration à M. Hubert PAYEN)

**Absents excusés avec procuration** : Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Daniel JUNG), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Denis CELARIÉ (à M. Eric LAHON), M. Philippe CHARPY, (à M. Michel FROTTIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Néant

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ALBERT

Délibération N° 2023-03-5

## Vote du budget primitif de l'année 2023

Une note de présentation ainsi que le document du budget primitif étaient joints à la note de synthèse conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la Ville de Saint-Julien-les-Metz dont la présentation par chapitre est détaillée ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants en €	Chapitres	Libellés	Montants en €
011	Charges à caractère général	880 000,00	013	Atténuation de charges	110 000,00
012	Charges de personnel	1 550 000,00	70	Produits des services	218 000,00
014	Atténuation de produits	15 000,00	73	Impôts et taxes	2 098 000,00
65	Charges de gestion courante	140 000,00	74	Dotations et participations	210 000,00
			75	Produits de gestion courante	4 907,55
66	Charges financières	40 000,00	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
68	Dotations aux provisions	3 000,00			
	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>90 787,00</i>		<i>Opérations d'ordre</i>	<i>90 787,00</i>
023	Virement à la section d'investissement	469 213,00	002	Résultat reporté n-1	460 305,45
<b>TOTAL</b>		<b>3 193 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 193 000,00</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants en €	Chapitres	Libellés	Montants en €
10	Dotations et fonds divers	8 200,00	10	Dotations et fonds divers	59 061,52
16	Emprunts	120 000,00	1068	Excédent de fonctionnement	317 938,48
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	13	Subventions d'équipement	140 000,00
204	Subventions d'équipement versées	91 000,00	16	Emprunt	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00			
23	Immobilisations en cours	81 074,52			
106	Hôtel de ville	5 000,00			
107	Ecole Paul Langevin	25 000,00			
141	Eclairage public	400 000,00			
142	Rue G Hermann	50 000,00			
	Restes à réaliser	86 500,00			
	Opérations d'ordre	90 787,00		Opérations d'ordre	90 787,00
001	Résultat reporté	231 438,48	021	Virement de la section de fonctionnement	469 213,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 277 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 277 000,00</b>

Après avis favorable de la commission des finances,

**Le conseil municipal**, par 15 voix pour, 1 abstention (Mme JAGER-SCHILTZ) et 6 voix contre (MME REYEN, MM. LAHON, PREVOST, PAYEN, ERNESTI et SCHMITT), **a décidé** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2023 équilibré à 3 193 000 € en section de fonctionnement et à 1 277 000 € en section d'investissement.

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD




REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET  
PRESTATIONS ASSOCIEES**

Vu le Code de l'énergie ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique.

• **PREAMBULE**

Depuis le 1er juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) ont disparu depuis le 31 décembre 2014. Jusqu'à présent, les collectivités avaient alors le choix soit de réaliser seuls cette opération, soit de participer à un marché organisé par une centrale d'achat (UGAP ou autres) afin de déléguer la procédure de consultation à une autre entité et de bénéficier de coûts plus avantageux grâce à une économie d'échelle.

Le Département de la Moselle souhaite par la mise en place d'un groupement de commandes, mutualiser les procédures afin :

- d'une part, de faciliter les modalités de renouvellement des contrats ;
- d'autre part de bénéficier de prix plus avantageux et d'une prestation de service de qualité pour l'ensemble des adhérents.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des fournisseurs, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

• **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes, intitulé «Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées» et d'en préciser les modalités de fonctionnement, conformément aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique.

Cette convention a également pour objectif final la préparation, la passation, la signature, la notification et l'exécution du(des) contrat(s) de fourniture d'électricité de ses membres.

Le coordonnateur du groupement désigné à l'article 5 ci-après est notamment chargé de la mise en concurrence en vue du choix des titulaires des contrats.

#### • **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée illimitée. Le groupement est constitué à titre permanent une fois la présente convention signée et rendue exécutoire.

#### • **ARTICLE 3 : MEMBRES DU GROUPEMENT**

Le groupement de commandes est constitué des membres signataires de la convention par le biais du formulaire d'adhésion.

Peuvent notamment être membres sur le territoire de la Moselle : les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les éventuels ensembles scolaires privés le cas échéant ; représentés par leur maire ou leur président et autorisés par délibération de leur Assemblée délibérante.

Les signataires de la présente convention adhèrent donc au groupement de commandes en adoptant celle-ci par délibération de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération et du formulaire d'adhésion est adressée à Moselle Agence Technique qui centralisera les documents et en assurera l'information auprès du coordonnateur du groupement de commandes.

##### **3.1 Nouvelle adhésion :**

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment.

L'adhésion des membres est soumise à l'approbation de leur instance délibérante autorisée.

Les candidatures de nouveaux adhérents sont adressées au coordonnateur et à Moselle Agence Technique au moyen du formulaire d'adhésion accompagné de la décision de l'assemblée délibérante concernée.

Chaque nouvelle adhésion ne sera définitive qu'après approbation par l'assemblée délibérante du coordonnateur.

Il est précisé que l'adhésion d'un nouveau membre postérieurement à la passation de la procédure initiale (accord-cadre) ne lui permet pas de bénéficier des prestations prévues dans

ce cadre. Toutefois, les nouveaux membres, sous réserve de l'approbation du coordonnateur, et de la préservation de l'économie générale de l'accord-cadre (tolérance prévue dans le cadre de l'accord-cadre et des marchés subséquents), pourront bénéficier des prestations prévues en qualité de « bénéficiaire potentiel » dans la mesure où la définition initiale des besoins n'en est pas modifiée.

#### • **ARTICLE 4 : RETRAIT**

Les membres ne peuvent se retirer du groupement qu'après motivation de leur décision auprès du coordonnateur au moins 3 mois avant la date effective du retrait. L'information de retrait devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de la copie de la décision de l'assemblée délibérante ou de la décision de l'instance autorisée.

En tout état de cause, le retrait n'aura d'effet qu'à compter du moment où le membre aura rempli tous les engagements prévus dans la présente convention.

#### • **ARTICLE 5 : LE COORDONATEUR ET LES AUTRES MEMBRES DU GROUPEMENT**

##### **5.1 Désignation du coordonnateur**

Le Département de la Moselle, représenté par le Président du Département de la Moselle dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente en date du ....., est désigné comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Le siège du coordonnateur est situé au :

1 rue du Pont Moreau  
CS 11096  
57036 METZ Cedex

##### **5.2 Missions du coordonnateur**

Avec l'aide de Moselle Agence Technique, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage du groupement, le coordonnateur assure et organise l'ensemble des opérations nécessaires à la sélection des attributaires, à savoir :

##### **1) Organisation des opérations de sélection des titulaires des contrats :**

- Déterminer et mettre en œuvre des procédures de passation des contrats, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, définir des modalités de dévolution, notamment définition des critères d'analyse des offres ;
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation (planning, réunions, supports de publicité...)

- Élaborer l'ensemble du (des) dossier(s) de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres ;
- Assurer la publicité des avis d'appel public à la concurrence et la mise en ligne du(des) dossier(s) de consultation ;
- Réceptionner et analyser les candidatures et les offres ;
- Convoquer et organiser les réunions de la commission d'appels d'offres, dont il assure le secrétariat ;
- Informer les candidats du sort de leurs candidatures et de leurs offres ;
- Rédiger le rapport de présentation au nom de l'ensemble des membres du groupement et transmettre le (les) contrat(s) au contrôle de légalité si nécessaire ;
- Signer et notifier le (les) contrat(s) ;
- Informer les membres du groupement du résultat des consultations et leur adresser une copie des contrats attribués ;
- Publier les avis d'attribution si nécessaire.

## **2) Exécution des contrats :**

Le coordonnateur est notamment chargé au nom des autres membres du groupement de :

- Signer les marchés subséquents sur le fondement de(s) l'accord(s)-cadre pour le compte des membres du groupement ;
- Signer les avenants éventuels, après avoir recueilli l'avis de la CAO du groupement pour ceux entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieur à 5% ;
- Prononcer, le cas échéant, la résiliation du (des) contrat(s) ;
- Organiser et assurer le secrétariat de toutes les réunions et comités de pilotage utiles pour mener à bien les études constituant le périmètre du présent groupement de commandes ;
- Transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des contrats en ce qui les concerne.

### **5.3 Missions et obligations des autres membres du groupement**

Les autres membres du groupement s'engagent à :

- Communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins et toutes autres informations qui seraient jugées utiles, préalablement au lancement des procédures de consultation ;
- Vérifier et valider les informations transmises par le coordonnateur lors de l'évaluation des besoins en termes de coût et de volume de consommation, de points de livraison et de profil d'utilisation d'électricité. A défaut de validation, les besoins des membres seront intégrés aux marchés/accords-cadres et marchés subséquents tels qu'établis par

le coordonnateur sur la base des données transmises par le gestionnaire de réseau et les fournisseurs ;

- Respecter le calendrier de la procédure établie par le coordonnateur, ainsi que l'objet et les caractéristiques du contrat qu'il s'est engagé à exécuter ;
- Respecter la décision ou/et l'avis de la CAO du groupement de commandes si elle est saisie ;
- Exécuter le (les) contrats conformément aux documents contractuels ;
- Informer le coordonnateur de la bonne exécution ou des dysfonctionnements/litiges éventuels liés aux contrats ;
- Assister le coordonnateur dans les contentieux liés à la passation des contrats du présent groupement ;
- Assurer le paiement des factures d'énergie.

Conformément à l'article L 2113-7 du Code de la commande publique, les acheteurs membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la convention constitutive.

## • **ARTICLE 6 : LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES (CAO)**

### **6.1 Composition**

Conformément à l'article L1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Département, coordonnateur du groupement, est compétente en tant que CAO du groupement.

### **6.2 Fonctionnement et missions de la CAO**

Elle attribue les marchés dans la limite des compétences attribuées à la Commission d'Appel d'Offres prévues à l'article L.1414-3 du CGCT.

## • **ARTICLE 7 : SUBSTITUTION AU COORDONNATEUR**

Dans l'hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

## • **ARTICLE 8 : CAPACITE A AGIR EN JUSTICE**

Le coordonnateur est mandaté pour engager toute action précontentieuse et toute action en justice pour le compte des membres du groupement, aussi bien en tant que demandeur qu'en tant que défendeur dans le cadre strict de sa mission.

Le coordonnateur est autorisé à agir en défense dans le cadre des procédures de référé. Toute autre action sera subordonnée à un accord des membres du groupement.

## • **ARTICLE 9 : CONDITIONS FINANCIERES**

### **9.1 Frais de consultation, paiement et répartition du prix des prestations**

Chaque membre du groupement de commandes réglera directement au fournisseur attributaire les factures correspondant aux prestations de fourniture réalisées.

Les frais liés aux consultations lancées par le groupement de commandes (constitution des dossiers, publicité, etc.) seront pris en charge par le Département de la Moselle.

### **9.2 Frais de justice**

Les frais liés à d'éventuels contentieux impliquant un ou plusieurs des membres et le(s) titulaire(s) quant à l'exécution du (des) contrat(s) notifiés dans le cadre du groupement de commandes institué sont à la charge des membres engagés dans ces procédures, au prorata du volume de consommation.

En revanche, en cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision définitive d'une juridiction administrative dans le cadre d'un contentieux relatif à la procédure de passation des contrats, il est convenu que le coordonnateur en supporte la charge financière.

### **9.3 Indemnisation du coordonnateur**

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Il prend à sa charge tous les frais liés au fonctionnement du groupement.

## **• ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DE LA PRESENTE CONVENTION**

Toute modification de la présente convention doit être approuvée par le coordonnateur du groupement de commandes au nom de tous les membres du groupement de commandes, par avenant signé qui sera par la suite notifié aux membres.

## **• ARTICLE 11 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION**

Les litiges susceptibles de naître entre les membres à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les membres du groupement sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de conciliation du Tribunal administratif de Strasbourg, par application de l'article L 213-1 du Code de justice administrative.

Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Pour le Département de la Moselle  
Le président du Département,

Patrick WEITEN

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 15  
Nombre de procurations : 7  
Date de convocation : 22 mars 2023

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 29 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

**Présents** : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (jusqu'au point n°5 puis procuration à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (jusqu'au point n°4 puis procuration à M. Hubert PAYEN)

**Absents excusés avec procuration** : Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Daniel JUNG), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Denis CELARIÉ (à M. Eric LAHON), M. Philippe CHARPY, (à M. Michel FROTTIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Néant

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ALBERT

Délibération N° 2023-03-6

## Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706109-20230329-DCH\_2023\_03




Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :**

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Saint-Julien-lès-Metz au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **D'AUTORISER** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **DE PRECISER** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706169-20230329-DCH\_2023\_03

Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents : 15  
Nombre de procurations : 7  
Date de convocation : 22 mars 2023

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 29 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Franck OSSWALD

**Présents** : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (jusqu'au point n°5 puis procuration à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (jusqu'au point n°4 puis procuration à M. Hubert PAYEN)

**Absents excusés avec procuration** : Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Daniel JUNG), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Denis CELARIÉ (à M. Eric LAHON), M. Philippe CHARPY, (à M. Michel FROTTIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : Néant

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : M. Robin CISNEROS

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine ALBERT

Délibération N° 2023-03-7

## **Demande de subvention au titre du fonds vert pour l'optimisation de l'éclairage public de l'ensemble de la commune**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le budget primitif voté avec l'ouverture d'une opération relative à l'optimisation énergétique du réseau d'éclairage public sur l'ensemble de la commune ;

Considérant que la commune de Saint-Julien-lès-Metz possède 23 armoires électriques raccordant 727 points lumineux fonctionnels répartis sur environ 18,3 kilomètres de voirie éclairées ;

Considérant l'étude réalisée par la MATEC – Moselle Agence Technique qui indique que les technologies utilisées par la commune sont essentiellement des « sodiums haute pression » et des « iodures métalliques » ;

Considérant la consommation énergétique annuelle de la commune qui est estimée à 400 000 kWh/an, avec la mise en place d'actions d'amélioration énergétique, la commune pourra espérer un gain énergétique de 70 % en ordre de grandeur. L'impact environnemental est également un point fort, les travaux pourraient permettre de faire baisser de 35 000 kg CO2 par an à 8 100 kg CO2 ;

Considérant la synthèse de l'étude qui indique que le coût annuel d'un point lumineux à Saint-Julien s'établit à 17,70 € alors qu'il est de 9,50 € de moyenne pour des communes de 5 000 habitants. L'écart s'explique par la vétusté du parc d'éclairage public

temps) mais également des équipements d'éclairage (câbles de raccordement, ballast ferromagnétique vieillissant, organes internes d'armoires électriques). Certaines armoires électriques accusent une consommation d'énergie relativement élevée due essentiellement à une forte vétusté ;

Considérant les propositions d'aménagement préconisées par MATEC, à savoir : Actions d'améliorations (relamping, abaissement ou coupure de la puissance en milieu de nuit, ...) ; Une programmation d'action par secteur (pose de LED avec driver et mise en place d'horloges astronomiques) ; Le reconditionnement des armoires vétustes ;

Considérant le chiffrage effectué par la MATEC pour la réalisation de l'opération sur l'ensemble de la commune arrêté à 682 000 € HT ;

Considérant le respect des exigences du fonds vert et notamment la partie subventionnable représentant uniquement le raccordement, la fourniture et la pose des LEDS arrêté à la somme de 453 080 € HT ;

**Le conseil municipal**, par 19 voix pour, 1 abstention (M. ERNESTI) et 2 voix contre (MM. PAYEN et SCHMITT), **a décidé** :

- **D'ADOPTER** l'opération d'optimisation du réseau d'éclairage public pour un montant de 682 000 € HT ;
- **D'ARRETER** le montant subventionnable au titre du Fonds Vert à 453 080 € HT comprenant : la maîtrise d'œuvre, le raccordement, la fourniture et la pose de 668 luminaires LEDS et de 14 horloges astronomiques ;
- **DE SOLLICITER** une subvention, au titre du Fonds Vert afin de financer une partie des travaux d'optimisation énergétique du réseau d'éclairage public, d'un montant de 192 500 € soit environ 40 % du coût du montant subventionnable ;
- **D'ARRETER** les modalités de financements telles que présentées ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Etudes	8 000,00 €	Subvention Ambition Moselle	140 000,00 €
Travaux	674 000,00 €	Fonds vert sur 453 080 € HT	192 500,00 €
		Emprunt	300 000,00 €
		Fonds propres ou emprunt	49 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>682 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>682 000,00 €</b>

- **DE REALISER** le solde de l'opération avec les fonds propres de la commune et par emprunt si la subvention n'est pas celle attendue.

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com



frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement approuvés en application du chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV du livre 1<sup>er</sup> du code de la voirie routière, les démolitions de lignes électriques et de canalisations, les démolitions de constructions réalisées dans le cadre d'une opération qualifiée d'opération sensible intéressant la défense nationale en application de l'article L 2391-1 du code de la défense, les démolitions réalisées dans le cadre d'une opération qualifiée d'opération sensible intéressant la sécurité nationale en application de l'article L 112-3 du code de la sécurité intérieure ».

- Vu la demande de la métropole de Metz à la commune de Saint-Julien-lès-Metz de se prononcer sur l'instauration du permis de démolir dans les zones U et AU dans le cadre des travaux de concertation avec les communes concernant le projet du PLUI.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :**

- **DE SOUMETTRE** à permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal (exceptés ceux inscrits à l'article R 421-29 du Code de l'Urbanisme, exemptés en tout état de cause de permis de démolir, et ce quelle que soit la situation des terrains).

Saint-Julien-lès-Metz le 30 Mars 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215706169-20230329-DCH\_2023\_03